

Veille règlementaire et technique Phytopsanitaire

Exigences du référentiel N° E14 actualisation des connaissances,
N° E15 accès aux sources d'information:

2.2. Actualisation des connaissances					
Exigence	Détail de l'exigence	Points de contrôle	Documents de référence Enregistrements	Modalités d'audit	Lieu d'audit
E14 Les connaissances nécessaires à l'exercice de l'activité pour laquelle l'entreprise est agréée sont actualisées.	Les connaissances nécessaires à l'exercice de l'activité pour laquelle l'entreprise est agréée sont actualisées. Les personnes exerçant l'activité pour laquelle l'entreprise est agréée bénéficient d'une formation adaptée	Il existe une procédure d'identification des besoins et de gestion des formations relative à l'actualisation des connaissances. Un outil permet d'enregistrer les actions de formations internes et externes du personnel de l'entreprise.	Procédure d'identification des besoins et de gestion des formations et Plan de Développement des compétences, s'il existe et Outil de suivi de l'actualisation des connaissances, et Attestations d'acquisition de connaissances en interne et/ou Attestations de formation externe.	Documentaire + interview	Siège ou établissement

2.3. Gestion de l'information par l'entreprise					
Exigence	Détail de l'exigence	Points de contrôle	Documents de référence Enregistrements	Modalités d'audit	Lieu d'audit
E15 Accès aux sources d'information et diffusion de l'information.	L'entreprise dispose ou a accès aux sources d'informations techniques et réglementaires fiables, validées et régulièrement actualisées nécessaires à son ou ses activités, les diffusent et les tient en permanence à la disposition du personnel concerné.	L'accès à des sources d'information relatives à la protection des végétaux, fiables, validées et actualisées est possible.	Document de description de la veille technique et réglementaire, mise à jour, diffusion et accès à l'information dans l'entreprise. ou Notices réglementaires et techniques. ou Bases de données, documents, abonnements, sources d'information etc.	Visuel + Documentaire + interview si nécessaire	Siège + établissement

2025 - 1

- Conseil Phytopsanitaire (entreprise certifiée)
- Diagnostic (Analyses par labos agréés)
- Préconisations
- Formation CERTIPHYTO et CERTIBIOCIDE
- Edition veille règlementaire et technique phytopsanitaire
- Audit Phytopsanitaire et aide à la préparation de la certification
- Expertise phytopsanitaire (dont aide à la décision à l'abattage)

Daniel LAMBERT: Longue expérience dans la protection des plantes comme entrepreneur au service de l'horticulture et de l'environnement
Production pépinière, maraîchage, fleurs coupées, substrats de culture, espaces-verts, distribution, application des produits phytopsanitaires et assimilés en agriculture et zones non agricoles.

Certification activité:
Conseil phytopsanitaire indépendant
Les risques inhérents au conseil phytopsanitaire,
le diagnostic et la préconisation
sur les arbres préoccupants,
sont couverts par notre RC pro

Agrément phytopsanitaire PA 0008

Eh dites... Ho !!

EVOLUTIONS DE LA PROTECTION DES PLANTES EN IMMOBILIER DE LUXE

Sur ce marché, notre cabinet est de plus en plus consulté avec différentes missions

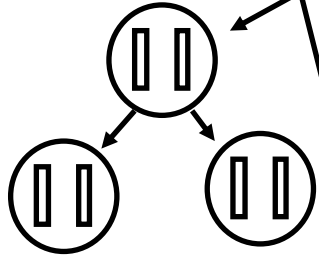
- **ETAT PHYTOSANITAIRE** : mesures du dynamisme de la végétation, potentiel ornemental, espérances de vies, à l'occasion d'une restructuration de jardins. C'est aussi un document technique informatif pour un acheteur potentiel qui veut estimer les travaux à entreprendre pour que les espaces verts soient au niveau du prestige de la propriété dont il se prépare à faire l'acquisition
- **PRODUIT D'EPARGNE**: Pour la plupart des villas de luxe sur lesquelles nous opérons, l'autorité incontournable dont il faut tenir compte est le gestionnaire de patrimoine pour qui le bien à gérer, à acquérir ou à céder doit être évalué en permanence sur un échiquier d'exception mais qui obéit aux lois de marché comme tous les autres.
- **EVALUATIONS**: Elles sont d'abord architecturales et techniques mais les espaces verts participent de façon importantes à la valeur du bien. En effet les dépérissements ont un effet catastrophique au moment des transactions, le potentiel ornemental doit être de haut niveau. Les indicateurs que nous utilisons sont mesurés et ou estimés. Ce sont les mêmes outils que nous utilisons aussi pour préconiser le remplacement des sujets
- **AIDES AUX DECISIONS DE REMPLACEMENTS DES SUJETS**: nos indicateurs liste non-exhaustive

Couleur de la canopée	franche	claire	dégradée
Vue du ciel au travers	néant	non-négligeable	très importante
Dépérissements	néant	partiels	généralisés
Pousse de l'année	dynamique	faible	absente
nécroses	néant	légères	importantes
Ecoulement de résine	néant	légers	importants
Pathologies et ravageurs	néant	préoccupants	très préoccupants
Inclinaisons	négligeables	non-négligeables	préoccupantes
Branches dévitalisées	néant	non-négligeables	préoccupantes
Surproduction de fruits (ex:pignes)	néant	non-négligeables	préoccupantes
Lichens et mousses	néant	non-négligeables	préoccupantes
Menaces des personnes et des biens	négligeables	non-négligeables	préoccupantes
Avenir de l'espèce	sans problème	menacé	en régression
estimation fin de vie (stats)	imminente	à court terme	à long terme

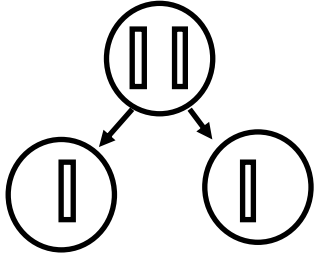
- **MESURES COMPENSATOIRES** : se référer aux prescriptions des PLU et des règles qui imposent les remplacements et proposer des végétaux adaptés aux caractéristiques du lieu

MULTIPLICATION DES CELLULES

MITOSE

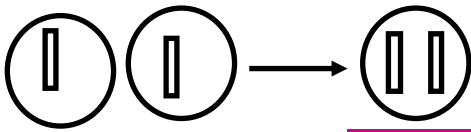


MEIOSE



2 GAMETES

FECONDATION



OEUF

MULTIPLICATIONS CELLULAIRES

REPLICATIONS DU GENOME

CHAMPIGNONS

BACTERIES

CYCLES DU CARBONE ET LE L'AZOTE

ENERGIE

PHOTOSYNTHESE
CYCLE DU CARBONE

H₂O

SUCRES

O₂

CO₂ dissocié

C

OXYDATION

$(C + H_2O) + O^2 = CO^2$
Et vapeur d'eau

OXYDATION
RAPIDE
DIGESTION DES
SUCRES

OXYDATION LENTE
HUMIFICATION
Et vapeur d'eau

POUSSE DE L'ANNEE

MULTIPLICATIONS CELLULAIRES

FORMULE
DE L'ADN

DEVITALISATION
De rameaux

NECROSE

AEROBIES

ANAEROBIES

RAPPORT C/N = FERTILITE

CYCLE DE L'AZOTE N

HUMUS

AZOTE ORGANIQUE

AMMONIAQUE NH₄

NITRATE NO₃

ADN

SYNONYMES DE VIE

ADN

EQUILBRES BESOINS / RESSOURCES

MULTIPLICATIONS CELLULAIRES

REPLICATIONS DU GENOME

SUBSTANCES DE DEFENSES NATURELLES

COMPRENDRE LES PHENOMENES VITAUX

EPIGENETIQUE

C'est une science des années 2000 que j'ai eu du mal à intégrer dans ma réflexion car elle peut perturber les fondamentaux d'un petit biologiste pseudo professionnel. C'est vrai que les mystères du vivant sont tellement complexes, qu'ils font appel à la connaissance de tellement de domaines scientifiques, qu'il ne peut plus y avoir à proprement parler de « savants » comme on pouvait encore en trouver au XIX^{ème}. C'était des personnages encyclopédiques, c'est-à-dire qu'ils avaient acquis l'ensemble des connaissances de l'époque.

Mon Père, qui avait préparé polytechnique à la fin des années 1920, me disait d'ailleurs qu'à cette époque la « prétention scientifique » proclamait que « les sciences et les techniques allaient solutionner tous les problèmes ». Nous savons aujourd'hui que ce n'est pas vrai et surtout qu'il faut faire un distinguo entre les sciences dites « exactes » et les autres dont nous, les experts de la protection des plantes, faisons partie, je veux parler de la compréhension des phénomènes du « vivant » et de l'immense complexité de l'ADN qui, rappelons le, est commun à l'ensemble de toutes les organismes vivants et la biodiversité que l'on peut aussi appeler le « codage »

ORIGINES DE LA VIE ET EVOLUTION

Rappelons que l'évolution a une origine incertaine. Elle a commencé sous des formes très simples du vivant que sont les microorganismes, le plus souvent unicellulaires. Connaissez-vous LUCA ? *Last universal common ancestor* ? Et bien il serait notre ancêtre commun qui fêchait un coup de vieux à ADAM et qui change notre vision judéo chrétienne sur notre statut « suprématiste » sur les autres formes du vivant. Cette évolution, à partir de formes simples, voire simplistes, a produit de la complexité au fil de périodes extrêmement longues (entre 3 et 4 milliard d'années). On parle des « espèces mères » qui engendrent des « espèces filles ». On l'appelle aujourd'hui la biodiversité qui se sépare en 2 sous ordres : 1/celle d'une espèce 2/celle qui relie l'ensemble des espèces dans une grande ronde du vivant, que l'on peut appeler « le grand tout ». Il y a eu 5 grandes extinctions massives (disparition de plus de 80 % des espèces) et 5 redémarrages...

ADAPTATION AU CHANGEMENT DES MILIEUX

On a l'habitude de dire que nous avons de grandes facilités à nous adapter à des changements de situations (guerre, famine, pandémie mais aussi la mort d'un être cher, divorce, ruine etc...) mais la nature est un fantastique exemple d'adaptation.

RAPPEL DES LOIS DE LA GENETIQUE GENERALE

L'adaptation est un phénomène de statistiques qui touche la biodiversité. Par ex. il est possible qu'aujourd'hui vienne de naître un puceron qui est porteur du gène de résistance à un insecticide qui ne sera mis au point que dans 10 ans. Non, les insectes n'adaptent pas leur génome à un insecticide. Au début disparaissent les plus sensibles puis au fur et à mesure les moins sensibles et ne restent finalement que ceux qui ont le gène de résistance. Ce sont donc des milliards de possibilités du codage qui sont les seules responsables d'où le titre de l'ouvrage du célèbre biologiste Jacques Monod « Le Hasard et la Nécessité » je traduit en « je m'adapte ou je meurs » comme dans les grandes extinctions...

Non la matière vivante n'a pas les moyens de modifier ses gènes pour faire face aux changements des milieux, la seule loterie est celle des milliards de possibilités vraisemblablement aléatoires auquel Hubert REEVES a répondu « Dieu ne joue pas aux dés ». A ce niveau de la réflexion, on est obligé de laisser place aux croyances car personne aujourd'hui ne peut répondre au « pourquoi ? » peut être Stephen HAWKING dans son « Et Dieu Créa les Nombres » que j'aurais préféré « Grands » les Nombres qui sont étudiés par le laboratoire de l'université MIT et son « nombre de Rayo » qui est un Gogol c'est à dire 1 suivi de 100 zéros soit 10^{100} . Vous n'auriez pas un cachet d'aspirine ?

EPIGENETIQUE

Longtemps le bon sens commun a refusé de croire aux lois scientifiques si terrifiantes, qui nous mènent à l'idée d'une impasse à l'avenir de notre espèce, dans une extinction massive fulgurante !!

L'épigénétique est là pour calmer nos angoisses, elle est l'étude des changements dans l'activité des gènes, n'impliquant pas de modification de la séquence d'ADN et pouvant être transmis lors des divisions cellulaires.

Cette science nous montre que l'activation ou non des gènes permet ou non l'expression des caractères ou encore des fonctions, un peu comme sur un Smartphone aux très nombreuses possibilités et où nous cochoons ou décochoons les options à notre gré. Ainsi la taille, par exemple, peut varier en fonction des ressources disponibles et nos gamins, bien nourris, peuvent souvent nous dépasser d'une tête. A l'inverse et comme annoncé, si les ressources commencent à baisser drastiquement, nos arrières petit enfants pourraient être à leur tour plus petits que nous...

EXEMPLE DU BONZAI : LES STRESS

Je n'ai jamais eu de bonzaï mais lors d'une expertise sur l'île de Bendor j'ai observé la « bonzaïfication de pins d'Alep » exposés plein ouest. Je me suis renseigné auprès des jardiniers de l'île, dont certains étaient là depuis près de 30 ans et qui confirmaient qu'un petit bosquet en bord de mer face au sel et subissant de plein fouet le mistral, n'avait pas changé d'un iota pendant les 3 dernières décennies...

Sur les bonzaï on coupe les cimes, on réduit les nutriments et l'eau et on coupe régulièrement les branches et les racines pour limiter au maximum la pousse et ainsi provoquer une nanification. Les substances en jeu sont probablement les hormones de croissance

Les acides gibberéliques ont longtemps été utilisés en horticulture pour nanifier. D'autres hormones de croissances de synthèse sont utilisées comme désherbants en appliquant de fortes doses, ce qui accélère tellement la croissance que la plante s'épuise et meurt.

CONCLUSION

Mon père horticulteur après guerre avait voulu faire l'antithèse des bonzaï. Il cultivait les œillets dits « américains » en fait des « Sim » qui étaient des hybrides. Ce sont des constructions génétiques, un peu comme les chiens de race qui sont à coup sûr des consanguins, avec une biodiversité réduite et donc en danger car peu adaptatifs.

Il avait construit des bacs en béton remplis de sable permettant l'arrosage abondant sans risquer l'asphyxie racinaire mais nécessitant une solution nutritive car le sable n'a pas de fertilité. Il gavait ses plantes qui poussaient en excès, suscitant les interrogations de ses confrères lorsqu'il amenait ses bottes de fleur à la criée d'Antibes : « tu cultives une nouvelle variété ? » Les fleurs étaient énormes, ainsi il utilisait les possibilités de l'épigénétique sans en connaître le non !!

A partir des années 80 le Sim a été terrassé par la fusariose, une maladie génique des vaisseaux, qui a progressivement rendu impossible la culture (jusqu'à 80 % des sujets séchaient prématurément). Même combat sur le palmier Phoenix

Si « Dieu ne joue pas aux dés », les hommes qui tripotent la génétique et qui mettent en péril la biodiversité prennent de gros risques.

« A vouloir trop gagner on finit par tout perdre »

Pour abattre les arbres

Il faut consulter le service des espaces verts municipaux qui doivent en référer à
Direction régionale des affaires culturelles de Provence Alpes Côte d'azur
SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

- Il faudra alors fournir ce formulaire officiel
- un rapport circonstancié d'un expert reconnu

Direction régionale des affaires culturelles
de Provence Alpes Côte d'azur

**Service territorial de l'architecture et du
patrimoine des Alpes maritimes**

Villa Césarie
41 avenue Thiers - 06000 Nice
tel : 04 93 16 59 10 - fax : 04 93 82 31 09

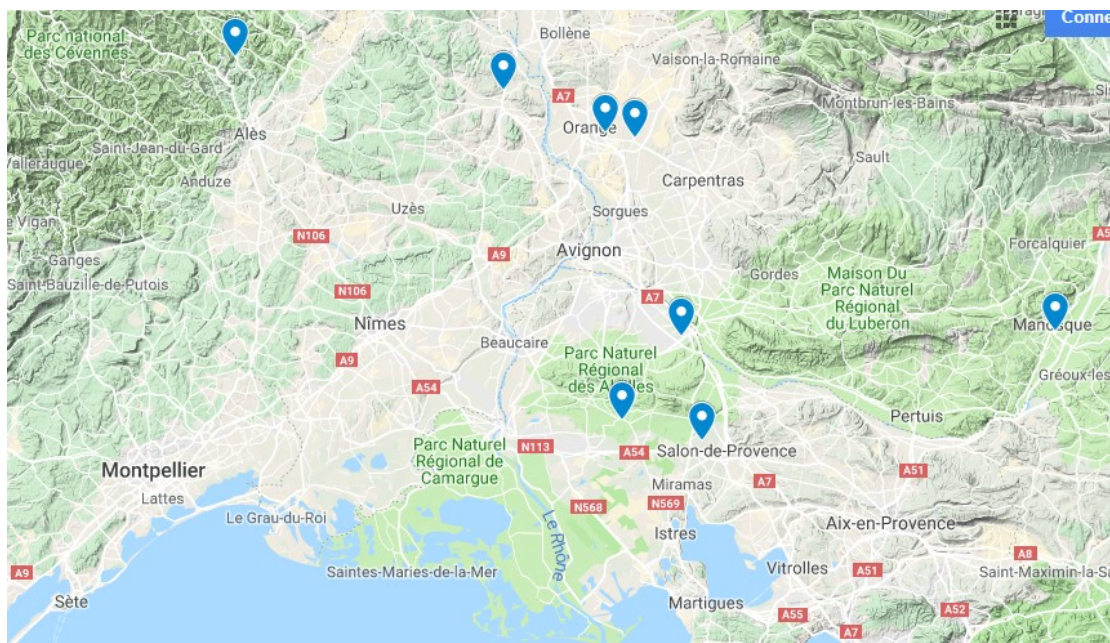
DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE

(en abords de Monument Historique et site inscrit)
Code du Patrimoine Articles L 621-30 à 32 ; R 621-96
Code de l'Environnement article L 341-1 et R 341-9 à 13

Nom du demandeur Adresse postale, téléphone et courriel (mail)	
Adresse du terrain concerné (si différente du demandeur)	Référence cadastrale : Superficie :
Motif de la demande d'abattage et nombre de sujets concernés avec taille, essence ...	
Liste des pièces obligatoires à fournir	- 1 plan de situation ; - 1 plan cadastral ; - 1 plan masse avec repérage des arbres existants et celui à abattre ; - plusieurs photographies de l'arbre dans son environnement ; - 1 rapport phytosanitaire établi par un expert ; - les mesures compensatoires envisagées.
Date et signature du demandeur	

306 ch des 4 chemins 06600 ANTIBES
SIRET 307 448 555 00010 A.P.E 7490B
Activités spécialisées scientifiques et techniques diverses
04 93 33 38 50 06 11 78 01 24 lambertantibes@gmail.fr

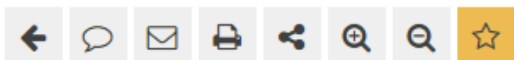
<https://www.terre-net.fr/materiel-agricole/traitements-epandage/article/123-centres-agrees-pour-le-contrôle-obligatoire-des-pulvérisateurs-209-135129.html>



CARTE INTERACTIVE

123 centres agréés pour le contrôle obligatoire des pulvérisateurs

🕒 lun. 5 mars 2018 à 06:01 • 👤 Benoît Egon • Terre-net Média

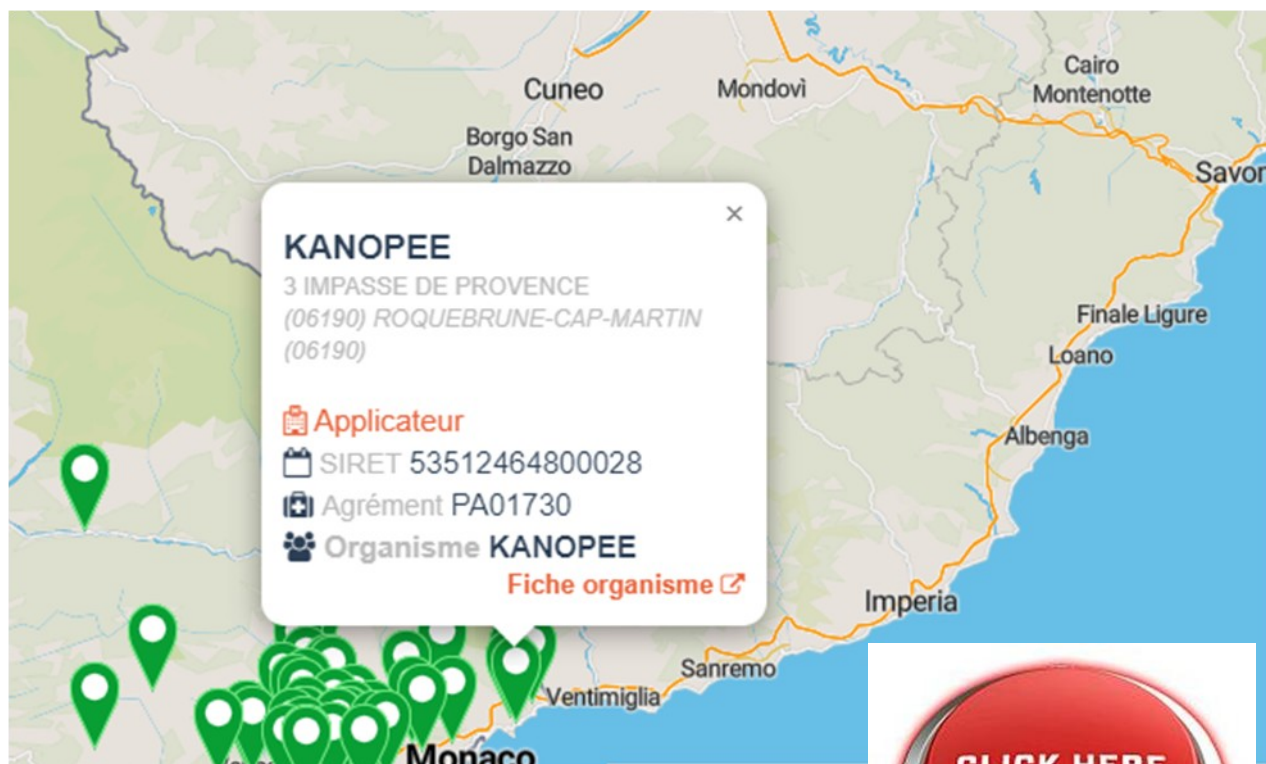


Le contrôle des pulvérisateurs est obligatoire en France tous les cinq ans. C'est au propriétaire de contacter les organismes agréés sous peine d'amende. La rédaction vous propose une carte interactive des 123 centres présents sur le territoire français ainsi que des rappels de la réglementation et des conseils pour préparer votre pulvérisateur à son "contrôle technique".

Votre Certiphyto est valide : oui >> C'est bien c'est une qualification de personnel. Non >>> Appelez nous...

L'agrément phyto c'est quoi : Une qualification d'entreprise mais pour qui ?

- 1/ Assurez vous que votre établissement est soumis ou pas (appelez nous)
- 2/ Faites la demande d'agrément à la Draaf Marseille (appelez nous)
- 3/ Vérifiez sur le fichier national si on vous trouve (voir plus bas)



<http://e-agre.agriculture.gouv.fr/>
Vérifiez si on vous trouve...

E-agre
Liste des distributeurs, des applicateurs et des conseillers de produits phytopharmaceutiques agréés

1 établissements

lambert

Enseigne d'établissement
| LAMBERT DANIEL

Activité
| Conseiller

Département
| ALPES-MARITIMES

Commune
| ANTIBES (06600)

Ce site recense les entreprises disposant d'un agrément de produits phytopharmaceutiques. Les agréments fumigations sont consultables à l'adresse : archives-fumigation.e-agre.agriculture.gouv.fr

LAMBERT DANIEL
306 CHE DES QUATRE CHEMINS
(06600) ANTIBES (06600)

Conseiller
SIRET 30744855500010
Agrément PA00008
Organisme LAMBERT DANIEL

Fiche organisme

Chemin des Quatre Chemins

2 m

Leaflet | Tiles Courtesy of jswg - Map data © OpenStreetMap contributors



Organisation des sessions, Certiphyto et Certibiocide << Click

- Décideurs en entreprises soumises à Agrément (formation 3j + QCM)
- Décideurs en entreprises non-soumises à Agrément (formation 3j + QCM)
 - Mise en vente (formation 3j + QCM)
 - Certibiocide (dispositif en refonte)
- QCM directs pour les 3 Certiphyto (compter 1heure)

Pour réviser :

<https://www.bayer-agri.fr/outils-services/phyto-progress/>

Dossier formation

http://www.phytaudit.com/index_fichiers/Page286.htm

Phytaudit.com vous aide à certifier phytosanitaire
votre entreprise et vous assiste dans votre demande
d'Agrément à la DRAAF

Appeler Daniel LAMBERT 06 11 78 01 24 - 04 93 33 38 50

- Conseil en agriculture et espaces verts
- Diagnostic
- Formation
- Suivi de chantier
- Contrôle
- Audit Phytosanitaire
- Rédaction de cahier des charges
- Expertise
- Accompagnement démarche qualité

Daniel Lambert :
Expert Protection des Plantes

Longue expérience dans la protection des plantes comme entrepreneur au service de l'horticulture et de l'environnement
Production pépinière, maraîchage, fleurs coupées, substrats de culture, espaces-verts, distribution, application des produits phytosanitaires et assimilés en agriculture et en zones non agricoles.

Membre de l'Association
pour la santé des Plantes /

www.vegephyl.fr



CONSEIL EXPERTISE

Etude Phytosanitaire



Phytaudit.com vous assiste dans vos décisions de créations et d'entretiens.

Etat des lieux : Avant les travaux de restructurations nous vous proposons de faire l'inventaire des végétaux d'ornement présents et de statuer sur le sort de ceux qui sont à tailler, receper et mesurer leurs valeurs ornementales

Aide à la décision d'abattage : Phytaudit.com est habilité pour établir des rapports circonstanciés accompagnant les déclarations obligatoires et faire des propositions compensatoires de replantations de nouveaux sujets selon la réglementation

Etude phytosanitaire : Nous sommes titulaires d'un agrément ministériel et d'une certification *Afnor /Afaq* qui nous donnent autorité pour le diagnostic des pathologies et la prescription des traitements

Différend de voisinage : Expertise en relation avec ou sans votre Avocat, pour régler des problèmes de gênes relatifs à des haies mitoyennes, au survol de votre propriété par des branches etc.

Suivi des parcs et jardins : 4 visites trimestrielles par an + rapport + bilan annuel. 2 visites complémentaires gratuites.

Expertise privée ou pour une assurance : constat lors d'un événement pouvant mettre en cause une ou plusieurs parties dans le cadre d'un règlement de litige par la couverture du risque ou à l'amiable

ETAPES CLES DE NOS PRESTATIONS CONSEIL/EXPERTISE

- Identification du besoin du client
- Prise de rendez-vous avec fixation de délais précis des visites, du ou des rapports.
- Établissement d'un devis qui comprend un forfait déplacement et plusieurs options avec présentation d'un rapport oral ou rédigé.
- Interventions déclenchées par un « bon pour accord »
- Diagnostics provisoires
- Etablissement d'un suivi des évolutions des pathologies ou dépérissement si nécessaire
- Diagnostic final qui va proposer des indicateurs pertinents de suivi
- Conseils de mise en contact avec différents fournisseurs de solutions phytosanitaires en donnant priorité aux solutions alternatives
- Suivi post traitements selon les indicateurs choisis, observations et aide aux décisions d'abattages et aux replantations éventuelles.
- Présentation actualisée de l'historique des différentes prestations
- Le conseil phytosanitaire s'inscrit dans la nouvelle réglementation qui impose le conseil stratégique (et/ou) le conseil spécifique

306 ch des 4 chemins 06600 ANTIBES

SIRET 307 448 555 00010

04 93 33 38 50

A.P.E 7490B Activités spécialisées scientifiques et techniques diverses

06 11 78 01 24

lambertantibes@gmail.fr

COURRIER DES LECTEURS

Merci de signaler les erreurs ou lancer un sujet d'échange écrivez à phytaudit@gmail.com

Ce document en ligne est actualisé régulièrement